

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 9 JUIN 2015 À 20H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- LISETTE VÉZINA-PAINCHAUD, représentante de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

MESSIEURS

- RAYNALD AVOINE, représentant de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2015-06-01

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 9 juin 2015 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 12 mai 2015
4. RENCONTRE
 - 4.1 Mme Hélène Caron - projet de maison de fin de vie (15 minutes de présentation + 5 minutes d'échanges)
 - 4.2 Projet de rencontre avec le ministère de la Sécurité publique
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Édifice Amable-Bélangier
 - 5.2 Boues de fosses septiques - Mandat
 - 5.3 Fonds de Développement des territoires (FDT)

- 5.3.1 Autorisation de signature du protocole
- 5.3.2 Proposition de répartition (principalement pour le FDR)
- 5.4 Compétence en développement
 - 5.4.1 Précisions concernant la Loi 28 et déclaration de la MRC au MAMOT
 - 5.4.2 Politique d'investissement
 - 5.4.3 Organigramme
- 5.5 PALÉE 2014-2019
- 5.6 FQM
 - 5.6.1 Grand Rendez-vous des régions
 - 5.6.2 Congrès
 - 5.6.3 Assemblée générale annuelle
- 5.7 PIIRL
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Programme de chemins multiressources sur les terres publiques
 - 6.1.1 Entente avec la CRÉ de la Chaudière-Appalaches
 - 6.1.2 Contrat avec la CGFA
 - 6.2 Pacte rural
 - 6.2.1 Recommandations du Comité de suivi
 - 6.3 Tourisme
 - 6.3.1 Lancement de la saison estivale
 - 6.4 Avis de conformité
 - 6.4.1 Ville de Montmagny - Agrandissement de la zone Rb-131
 - 6.4.2 Ville de Montmagny – Agrandissement de la zone Cb-13
 - 6.4.3 Cap-Saint-Ignace – Ajouts d'usages résidentiels de type unifamiliale jumelée, en rangée, bifamiliale et trifamiliale dans la zone Ra-1
 - 6.4.4 Agrandissement de la zone IC-1 à même la zone Ac-3
 - 6.4.5 Nouveau membre du Comité consultatif agricole
 - 6.5 Projets régionaux
 - 6.5.1 Fête de la pêche
 - 6.5.2 Boucle Pierre Lavoie
 - 6.5.3 Parc linéaire Monk
 - 6.5.4 Parc des Appalaches
 - 6.6 Oléoduc
 - 6.6.1 Lettre du président de l'ONÉ
 - 6.6.2 Enjeux de la Fédération québécoise des municipalités
 - 6.6.3 Lettre de la MRC d'Argenteuil
 - 6.7 Dossier éolien
 - 6.8 Demande de la Fédération des clubs quads
 - 6.9 Demande de modification des normes pour fosses avec toiles
 - 6.10 Forêt
 - 6.10.1 Modification au RCI pour la protection des boisés
 - 6.10.2 Assemblée générale de l'Agence pour la protection et la mise en valeur des forêts privées – Nomination
 - 6.11 Rapport de consultation publique – G.M. le Porc inc.
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Appui - Autoroute transfrontalière
 - 7.2 La Centaurée – Demande de commandite
 - 7.3 Comité Concertation + - Invitation le 15 juin 2015 à 13h à L'Islet
 - 7.4 Commission scolaire de la Côte-du-Sud
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de mai 2015
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 4 juin 2015
- 9 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 VARIA OUVERT
 - 10.1 Pancarte Autoroute 20
- 11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 12 MAI 2015

2015-06-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉNALD ROY
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 12 mai 2015 soit adopté tel que lu.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

4.1 MME HÉLÈNE CARON – PROJET DE MAISON DE FIN DE VIE (15 MINUTES DE PRÉSENTATION + 5 MINUTES D'ÉCHANGES)

Mme Hélène Caron vient présenter le projet « La Maison d'Hélène », une maison spécialisée en soins palliatifs qui offrira six chambres pour des gens atteints d'une maladie et dont l'espérance de vie est de moins de deux mois. Cette maison prévoit offrir des services aux citoyens des MRC de Montmagny et de L'Islet ainsi qu'à six municipalités de Bellechasse.

La construction devrait débuter au cours de l'année 2015 et l'organisme souhaite amasser 450 000 \$ en dons du milieu.

4.2 PROJET DE RENCONTRE AVEC LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le MSP a entrepris la tournée des MRC et on convient de les rencontrer le mardi 13 octobre 2015 de 16h à 18h.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

L'économie d'énergie se poursuit et un tableau comparatif est déposé.

Pour la location, on réitère la demande à l'effet de bien vouloir référer à la MRC tout prospect recherchant des espaces locatifs.

5.2 BOUES DE FOSSES SEPTIQUES - MANDAT

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny souhaite étudier, en partenariat avec les municipalités locales, des solutions pour le traitement des boues des fosses septiques des résidences isolées;
- CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Fabien-de-Panet et Saint-Just-de-Bretenières se sont manifestées pour faire partie de la première partie de l'étude visant à vérifier la possibilité de disposer des boues de fosses dans leurs étangs d'épuration (avec ou sans traitement préalable);
- CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Enviro Neptune pour l'évaluation de la possibilité de recevoir des boues de fosses septiques au tarif unique de 3 750 \$ pour chaque municipalité étudiée;

- CONSIDÉRANT que l'étude consistera à effectuer sous forme de rapport :
 - . l'évaluation des débits et charges des boues à recevoir;
 - . les impacts sur la capacité d'aération et les performances des étangs;
 - . la détermination du volume maximal de réception;
 - . l'évaluation des modifications à apporter aux étangs pour recevoir les boues;

2015-06-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RAYNALD AVOINE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny retienne les services de la firme Enviro Neptune pour la réalisation d'un rapport d'étude sur la capacité de traitement des étangs d'épuration des municipalités de Saint-Fabien-de-Panet et Saint-Just-de-Bretenières relativement au dossier de boues de fosses septiques pour une somme de 7 500 \$, plus les taxes.

QUE cette dépense soit payée à même une affectation du surplus accumulé Administration, Aménagement et Mise en valeur du territoire.

ADOPTÉ

5.3 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

5.3.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE

Sujet reporté car le protocole n'a pas été reçu.

5.3.2 PROPOSITION DE RÉPARTITION (PRINCIPALEMENT POUR LE FDR)

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a reçu la confirmation d'une somme de 850 503 \$ à être versée dans le cadre du Fonds de développement des territoires;
- CONSIDÉRANT que le Fonds de développement régional (FDR) est estimé pour 2015-2016 à 73 567 \$;
- CONSIDÉRANT le scénario de répartition déposé au conseil;

2015-06-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY GARANT
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny répartisse le Fonds FDR de la façon suivante :

- 50 000 \$ pour de l'aide financière au développement;
- 7 000 \$ pour le Comité régional de développement de la MRC ;

- 11 567 \$ pour la mise en place d'une instance de concertation en Chaudière-Appalaches (en partenariat avec les autres MRC);
- 5 000 \$ pour des actions diverses de développement.

QUE le tout est conditionnel à la signature du protocole entre la MRC et le MAMOT et que les modalités du FDR (et FDR) permettent cette répartition.

ADOPTÉ

5.4 COMPÉTENCE EN DÉVELOPPEMENT

5.4.1 PRÉCISIONS CONCERNANT LA LOI 28 ET DÉCLARATION DE LA MRC AU MAMOT

À titre informatif, dépôt de chronique juridique de Me André Lemay au sujet de la Loi 28 et des dates prévues à la loi pour décision en matière de compétence en développement.

De plus, la MRC a transmis la résolution adoptée en mai 2015 confirmant qu'elle assume la compétence en développement depuis le 1^{er} janvier 2015.

5.4.2 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CONSIDÉRANT le projet de politique d'investissement concernant quatre aides et ou prêts possibles, soit :

- . Fonds Jeunes Promoteurs (FJP);
- . Fonds local d'investissement (FLI);
- . Fonds d'aide au développement (FAD);
- . Fonds Études et Services-conseils (FESC);

2015-06-05

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny adopte la Politique d'investissement proposée, mais demande que les demandes d'aides financières soient analysées et recommandées par le Comité d'investissement (avec le support de l'équipe technique du Service Affaires) et ensuite transmises à la MRC de Montmagny.

QUE la résolution n° 2015-05-05 soit modifiée en conséquence ainsi que la Politique d'investissement.

ADOPTÉ

5.4.3 ORGANIGRAMME

Il est convenu de modifier l'appellation « TABLE » par « COMITÉ » dans l'organigramme de la MRC puisque cela amène de la confusion avec les Tables BOIS et MÉTAL.

5.5 PALÉE 2014-2019

Une deuxième réunion des trois services a eu lieu le 8 juin prochain pour les actions de suivi des actions à réaliser pour 2015.

Le tableau à jour du suivi des actions est déposé session tenante avec les actions priorisées pour 2015.

5.6 FQM

5.6.1 GRAND RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS

- CONSIDÉRANT que le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;
- CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

2015-06-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie la FQM dans les négociations avec le gouvernement et que les membres du Conseil de la MRC de Montmagny sont en accord avec la déclaration issue de la consultation du Grand Rendez-vous des régions, à savoir :

« **QUE** nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la FQM sur les priorités du milieu municipal;

QUE les quelque 400 délégués ont été très clairs à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions sur leurs ambitions;

QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

QU'IL est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016.

En conséquence, la FQM déclare :

QU'ELLE participera en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte.

ET

QU'ELLE ne signera pas le Pacte fiscal si les éléments suivants ne s'y retrouvent pas :

- . Si les moyens financiers ne suivent pas les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- . S'il n'y a pas une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- . Si le Pacte fiscal ne confère pas de moyens spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- . S'il n'y a pas, dans le Pacte fiscal, des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

Enfin, la FQM ne signera pas le Pacte fiscal avant d'avoir un signal clair issu de la consultation de ses membres par l'entremise des MRC. ».

ADOPTÉ

5.6.2 CONGRÈS

Les documents ont été transmis aux participants suite à la réception par la FQM.

5.6.3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La MRC a transmis les trois dossiers qu'elle souhaite voir discuter lors de l'AGA de la FQM. Il est convenu que M. Réal Bolduc soit la personne qui représentera la MRC de Montmagny à l'AGA.

5.7 **PIIRL**

2015-06-07

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDOC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à un appel d'offres public sur SÉAO pour la fourniture de services professionnels, pour la réalisation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

QU'UN comité de trois personnes, excluant des élus, soit formé par la direction générale pour l'analyse des soumissions.

ADOPTÉ

6. **AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 6.1 **PROGRAMME DE CHEMINS MULTIRESSOURCES SUR LES TERRES PUBLIQUES**
 - 6.1.1 **ENTENTE AVEC LA CRÉ DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**

2015-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise M. Daniel Racine, directeur général adjoint, à signer, au nom de la MRC, l'entente avec la CRÉ de la Chaudière-Appalaches afin d'obtenir une aide financière de 10 000 \$ pour la réfection majeure du Chemin des limites à Sainte-Lucie-de-Beaugard, un projet d'une valeur de 18 010.54 \$, plus les taxes.

QUE la MRC de Montmagny autorise M. Daniel Racine à signer au nom de la MRC et à titre d'organisme coordonnateur du projet, l'entente financière des partenaires locaux (municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard, Parc des Appalaches, Gestion Forap, MRC de Montmagny) pour la réalisation du projet de réfection majeure du chemin multiresources : « Chemin des Limites » dans la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard.

ADOPTÉ

6.1.2 CONTRAT AVEC LA CGFA

2015-06-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny octroie à la Coopérative de gestion forestières des Appalaches (CGFA), le contrat de réalisation des travaux de réfection du Chemin des Limites à Sainte-Lucie-de-Beaugard pour la somme de 18 010.54 \$, plus taxes.

ADOPTÉ

6.2 PACTE RURAL

Le Comité de suivi s'est réuni le lundi 8 juin dernier et propose au conseil les projets étudiés au conseil des maires.

PROJET 1 – RÉSEAU DE CÂBLODISTRIBUTION - SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES

2015-06-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny participe par l'octroi d'une aide financière de 15 000 \$, dans le cadre du Pacte rural, au projet de Saint-Just-de-Bretenières visant l'amélioration du service de câblodistribution dans cette municipalité, un projet totalisant des investissements de 30 450 \$.

ADOPTÉ

PROJET 2 – EMBELLISSEMENT À SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES

2015-06-11

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

APPUYÉ PAR : M. RAYNALD AVOINE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny participe par l'octroi d'une aide financière de 13 600 \$, dans le cadre du Pacte rural, au projet de la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières visant une intervention paysagère et d'embellissement dans le secteur Daaquam de cette municipalité, un projet totalisant des investissements de 17 000 \$.

ADOPTÉ

PROJET 3 – TERRAIN DE JEU - SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

2015-06-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny participe par l'octroi d'une aide financière de 34 560 \$, dans le cadre du Pacte rural, au projet de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton visant l'aménagement d'un terrain de jeux avec modules de jeux 0-12 ans dans cette municipalité, un projet totalisant des investissements de 64 560 \$.

ADOPTÉ

PROJET 4 – COOP « CHEZ PHILO » – CONSOLIDATION ET DÉVELOPPEMENT

2015-06-13

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny participe par l'octroi d'une aide financière de 12 432 \$, dans le cadre du Pacte rural, au projet de la Coop « Chez Philo » visant la consolidation et le développement de la coopérative de solidarité d'alimentation, un projet totalisant des investissements de 16 540 \$.

ADOPTÉ

PROJET 5 – AMÉLIORATION DU CENTRE GYM-SANTÉ – SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

2015-06-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉNALD ROY
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny participe par l'octroi d'une aide financière de 3 000 \$, dans le cadre du Pacte rural, au projet du Centre Gym-Santé Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud visant l'agrandissement du centre de santé et l'achat d'équipements, un projet totalisant des investissements de 17 750 \$.

ADOPTÉ

PROJET 6 – CARNET DE SANTÉ – LAC FRONTIÈRE

2015-06-15

IL EST PROPOSÉ PAR : Guy Garant
APPUYÉ PAR : Dany Anctil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny participe par l'octroi d'une aide financière de 2 000 \$, dans le cadre du Pacte rural, au projet de l'Organisme de bassin versant du Fleuve Saint-Jean visant à élaborer un carnet de santé du lac Frontière (portrait, suivi proposé et prescription d'actions), un projet totalisant des investissements de 2 500 \$.

ADOPTÉ

6.3 TOURISME

6.3.1 LANCEMENT DE LA SAISON ESTIVALE

Lors de la journée du 9 juin 2015, il y a eu lancement de la saison estivale touristique Montmagny et les Îles. Une présentation des nouveautés et projets prioritaires 2015 a été faite aux 80 intervenants présents.

Tous les outils de promotion ont été revus rapidement.

Dans les îles : Amélioration du musée, visites guidées de la Réserve Jean-Paul Riopelle, transport collectif, visites guidées par le croisiériste, panneaux d'interprétation sur Jean-Paul Riopelle, exposition de la Mi-Carême, nouvelle boutique d'un artisan, développement et animation sur Grosse-Île, etc.

Sur la côte : Fête de la pomme à Cap-Saint-Ignace, sentier riverain.

6.4 AVIS DE CONFORMITÉ

6.4.1 VILLE DE MONTMAGNY – AGRANDISSEMENT DE LA ZONE Rb-131

Conforme au schéma d'aménagement.

Autorisation à émettre un certificat de conformité.

2015-06-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur à la Ville de Montmagny pour la modification à sa réglementation d'urbanisme visant l'agrandissement de la zone Rb-131.

ADOPTÉ

6.4.2 VILLE DE MONTMAGNY – AGRANDISSEMENT DE LA ZONE Cb-13

Conforme au schéma d'aménagement.

Autorisation à émettre un certificat de conformité.

2015-06-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur à la Ville de Montmagny pour la modification à sa réglementation d'urbanisme visant l'agrandissement de la zone Cb-13.

ADOPTÉ

6.4.3 CAP-SAINT-IGNACE – AJOUT D'USAGES RÉSIDEN- TIELS DE TYPE UNIFAMILIAL JUMELÉ, EN RANGÉE, BIFAMILIAL ET TRIFAMILIAL DANS LA ZONE Ra-1

Conforme au schéma d'aménagement.

Autorisation à émettre un certificat de conformité.

2015-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur à la municipalité de Cap-Saint-Ignace pour la modification à sa réglementation d'urbanisme visant l'ajout de types d'usages résidentiels dans la zone Ra-1.

ADOPTÉ

6.4.4 AGRANDISSEMENT DE LA ZONE Ic-1 À MÊME LA ZONE Ac-3

Conforme au schéma d'aménagement.

Autorisation à émettre un certificat de conformité suite à une consultation du Comité consultatif agricole.

2015-06-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. LISETTE V.-PAINCHAUD

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur à

la municipalit  de Cap-Saint-Ignace pour la modification   sa r glementation d'urbanisme visant l'agrandissement de la zone Ic-1 et ses activit s permises   m me la zone Ac-3.

QUE cet avis de conformit  prenne effet suite   une consultation du Comit  consultatif agricole (il est   noter que ce dernier  tait d j  favorable au projet de l'agrandissement de la zone industrielle dans ce secteur lors des discussions concernant l'agrandissement des PU).

ADOPT 

6.4.5 NOUVEAU MEMBRE DU COMIT  CONSULTATIF AGRICOLE

2015-06-20

IL EST PROPOS  PAR : M. R AL BOLDUC
APPUY  PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT R SOLU

QUE M. R nald Roy soit nomm  membre du Comit  consultatif agricole en remplacement de M. Fr d ric Poulin.

ADOPT 

6.5 PROJETS R GIONAUX

6.5.1 F TE DE LA P CHE

L' v nement s' st tenu la fin de semaine des 6 et 7 juin 2015. En plus des poissons ensemenc s dans le Bras-Saint-Nicolas et la rivi re du Sud   Montmagny 4 500 truites ont  t  ensemenc es dans le Bras-Saint-Nicolas   Cap-Saint-Ignace, dans la rivi re Morigeau   Saint-Fran ois-de-la-Rivi re-du-Sud et dans le Parc des Appalaches : la rivi re du Sud   Notre-Dame-du-Rosaire, la rivi re   la Loutre   Sainte-Euph mie-sur-Rivi re-du-Sud, l'ancienne prise d'eau de Saint-Paul-de-Montminy, le ruisseau des C dres   Saint-Fabien-de-Panet, le lac Carr    Sainte-Apolline-de-Patton, le ruisseau   Turcotte   Sainte-Lucie-de-Beaugard, la rivi re Daaquam   Saint-Just-de-Breteni res.

Les ensemencements ont  t  r alis s le vendredi soir, le samedi matin et le dimanche matin.

La MRC et le Parc des Appalaches ont encore fait appel   la pisciculture des Appalaches pour l'ensemencement dans les neuf sites en dehors de la Ville de Montmagny.

6.5.2 BOUCLE PIERRE LAVOIE

La tenue de l' v nement est le 13 juin 2015. Tous les villages et la ville  uvre   mettre en place une animation des plus originales les unes des autres.

La temp rature maussade des derniers jours a ralenti le travail d'asphaltage, mais les municipalit s et les

comités organisateurs font tout en leur pouvoir pour faire de la boucle un succès.

6.5.3 PARC LINÉAIRE MONK

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a un surplus accumulé affecté pour l'aménagement du Parc linéaire Monk de l'ordre de 18 000 \$;
- CONSIDÉRANT qu'un programme d'infrastructures à des fins récréotouristiques est proposé par le gouvernement fédéral;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire est en accord avec un projet d'aménagement de piste cyclable à partir de la Route 283 jusqu'à la rivière Alick;
- CONSIDÉRANT que la réalisation d'un projet de piste cyclable peut-être fait en parallèle avec la piste quads à l'ouest du village de Notre-Dame-du-Rosaire;

2015-05-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RAYNALD AVOINE

APPUYÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny participe financièrement par la somme de 15 000 \$ à un projet d'aménagement de piste cyclable dans le Parc linéaire Monk dans le cadre du Programme PIC 150.

QUE l'utilisation du surplus accumulé Parc linéaire Monk pour une somme de 15 000 \$soit réservé pour ce projet.

ADOPTÉ

2015-05-22

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte de participer à la réalisation d'un projet d'aménagement d'une piste cyclable à l'ouest de la Route 283 dans la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire en contribuant par la somme de 15 000 \$, et ce, à titre de partenaire d'un projet déposé par un organisme du milieu au Programme PIC 150.

ADOPTÉ

6.5.4 PARC DES APPALACHES

Le Parc des Appalaches a tenu son assemblée générale annuelle le jeudi 4 juin 2015 à la Salle multifonctionnelle de Lac-Frontière. Le rapport annuel des réalisations est déposé et présenté au Conseil de la MRC.

Le parc déposera également un projet au Programme PIC 150 pour l'amélioration des infrastructures (Ex. : mise en place de panneaux synoptiques, quais, belvédères, etc.).

Réserves de biodiversité

Proposition réitérant la position de la MRC afin de créer sur une partie des terres publiques de la MRC de Montmagny, des réserves de biodiversité dans trois secteurs du Parc des Appalaches permettant d'y pratiquer des activités récréotouristiques et la conservation des forêts sans exploitation industrielle.

APPUI DE LA MRC DE MONTMAGNY À LA MISE EN PLACE DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE DU PARC RÉGIONAL DES APPALACHES

- CONSIDÉRANT la proposition de la MRC de Montmagny déposée à la CRÉ de la Chaudière-Appalaches et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques de créer des réserves de biodiversité à l'intérieur du territoire du Parc régional des Appalaches;
- CONSIDÉRANT que la mise en place de réserves de biodiversité dans le Parc régional des Appalaches aura pour effet de conserver un milieu naturel d'intérêt recherché par la clientèle fréquentant les parcs québécois;
- CONSIDÉRANT que ces réserves de biodiversité doivent être mises en place non seulement pour des fins écologiques, mais aussi économiques puisque de nombreuses retombées économiques sont issues de l'exploitation récréative et touristique de ces secteurs;
- CONSIDÉRANT que la mise en place de réserves de biodiversité dans le Parc régional des Appalaches contribuera à consolider plus d'une centaine d'emplois directs dans les entreprises touristiques (10) du secteur situé au sud de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT qu'un comité d'expert a œuvré à proposer les endroits les plus propices et socialement acceptables pour la mise en place de réserves de biodiversité;
- CONSIDÉRANT que la possibilité forestière affectée par la perte de superficie productive pour les usines de sciage pourra être minimisée par une récolte sur les terres privées ou à même des réserves forestières sur terres publiques;

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny est favorable à la mise en place des réserves de biodiversité proposées par la région et transmises par le MDDELCC dans les trois secteurs du Parc régional des Appalaches concernés : Mont Sugar Loaf, Daaquam et Monts Notre-Dame.

ADOPTÉ

6.6 OLÉODUC

6.6.1 LETTRE DU PRÉSIDENT DE L'ONÉ

Une lettre du président de l'Office national de l'énergie faisant part de son intention de tenir une consultation sur la clarté et la disponibilité des informations en cas de mesures d'urgence concernant des pipelines est présentée aux membres du conseil.

6.6.2 ENJEUX DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Les enjeux formulés par la FQM sur le projet d'Oléoduc Énergie Est sont présentés au conseil.

6.6.3 LETTRE DE LA MRC D'ARGENTEUIL

La MRC de Montmagny a émis ses commentaires au préfet de la MRC d'Argenteuil qui était invité à participer à un forum sur le projet Énergie Est les 2 et 3 juin derniers à Calgary.

6.7 DOSSIER ÉOLIEN

Après discussions, il est convenu que le Conseil de la MRC est d'avis de ne pas prendre de position trop hâtive face aux éventuels projets de développement d'un parc éolien sur le territoire.

6.8 DEMANDE DE LA FÉDÉRATION DES CLUBS QUADS

La Fédération des clubs quads demande à la MRC de pouvoir avoir accès à la matrice graphique afin de faciliter leur travail de recherche de droits de passage.

2015-06-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à une entente avec la fédération des clubs quads afin de fournir sous certaines conditions de confidentialité et de non divulgation de données des données informatisées de la matrice graphique à cette organisation.

ADOPTÉ

6.9 DEMANDE DE MODIFICATION DES NORMES POUR FOSSES AVEC TOILES

La Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches propose aux MRC de modifier leur règlement sur les distances séparatrices pour les productions animales dont la fosse est couverte d'une toile plutôt que d'un toit rigide.

Il n'est présentement pas interdit d'installer de telles toiles, mais leur installation n'abaisse pas les distances à respecter. Considérant que c'est une nouvelle technologie, il serait probablement plus sécuritaire d'attendre avant de modifier les normes de distances séparatrices pour ces installations et de voir leur durée de vie et leur efficacité.

6.10 FORÊT

6.10.1 MODIFICATION AU RCI POUR LA PROTECTION DES BOISÉS

Une rencontre des directeurs généraux de MRC et une autre des aménagistes ont permis de convenir des objectifs suivants :

- 1) De viser à ce que toutes les municipalités soient soumises au règlement harmonisé de protection et de mise en valeur des boisés privés;
- 2) Que les règlements soient allégés ou clarifiés afin de s'en tenir aux objectifs de protection et de mise en valeur;
- 3) De modifier le règlement sans en rendre les articles non applicables en cas de procédure légales;
- 4) De réaliser des présentations afin de bien expliquer le règlement à ceux qui désirent obtenir de l'information.

Sans aller dans les détails, le coordonnateur à l'aménagement présente quelques items qui feront l'objet de propositions de changement tant pour satisfaire des partenaires forestiers que pour faciliter l'atteinte de l'objectif de protection de la forêt sans en limiter une exploitation judicieuse et le développement économique.

Pour faire suite aux demandes du Comité de Sainte-Apolline, une rencontre sur le sujet est prévue le 19 juin prochain afin de faire le tour des modifications proposées.

6.10.2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AGENCE POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES - NOMINATION

2015-06-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Claude Doyon soit nommé représentant de la MRC de Montmagny et du monde municipal lors des assemblées générales annuelles de l'Agence des Appalaches.

ADOPTÉ

6.11 RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE – G.M. LE PORC INC.

Lors de la séance, le rapport de consultation publique sera déposé pour adoption.

2015-06-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDOC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte le rapport de consultation soumis par les membres de la commission pour le projet G.M. le Porc inc. et le fasse parvenir à la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 APPUI – AUTOROUTE TRANSFRONTALIÈRE

CONSIDÉRANT la correspondance de la MRC de Beauce-Sartigan afin de demander au gouvernement de prolonger l'autoroute 73 jusqu'à la frontière américaine (Poste frontalier d'Amstrong);

2015-06-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : M. RAYNALD AVOINE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la MRC de Beauce-Sartigan dans ses démarches visant à prolonger l'autoroute 73 jusqu'au Poste frontalier d'Amstrong.

ADOPTÉ

7.2 LA CENTAURÉE – DEMANDE DE COMMANDITE

- CONSIDÉRANT que l'organisme La Centaurée est établi à Cap-Saint-Ignace pour des activités de cirque durant la période estivale;
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un produit unique et qui se démarque;

2015-06-28

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une aide financière de 250 \$ à l'organisme La Centaurée pour la tenue de spectacles et d'animation à Cap-Saint-Ignace à l'été 2015.

ADOPTÉ

7.3 COMITÉ CONCERTATION + - INVITATION LE 15 JUIN 2015 À 13H À L'ISLET

Cette rencontre regroupera les représentants de différents organismes. L'objectif étant de présenter son organisation

respective et aussi d'informer des changements survenus au cours des derniers mois.

7.4 COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Une demande d'appui a été reçue à la MRC. On demande que soit invité le président et le directeur général pour la prochaine réunion afin de pouvoir nous entretenir sur l'état de situation actuel.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE MAI 2015

2015-06-29

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de mai 2015 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1500211	231.44	Bolduc, Réal
C1500212	224.00	Fonds de l'information foncière
C1500213	5 748.75	Raymond Chabot Grant Thornton
C1500214	99.16	Infotech
C1500215	50.00	Chambre de commerce de Montmagny
C1500216	454.15	Association des aménagistes régionaux
C1500217	1 015.80	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1500218	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1500219	146.23	Maisons du grand héron
C1500220	66.68	Sani-Fontaines inc.
C1500221	205.23	Laurentide Re/Sources inc.
C1500222	272.49	MDM Publicité
C1500223	259.81	Fortin, Gaétan
C1500224	230.00	L'Écho de St-François
C1500225	383.33	Ultra sécurité contrôle
C1500226	165.56	Simple clic inforlettre.net
C1500227	110.00	Carbonneau, Lise
C1500228	44.00	Distribution Vithemon
C1500229	272.49	Promotel
C1500230	74.16	Gestion d'entretien MB
C1500231	414.00	Unicoop, coopérative agricole
C1500232	114.98	Beaulieu Lavoie photographes
C1500233	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1500234	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1500235	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1500236	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1500237	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1500238	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1500239	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1500240	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1500241	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1500242	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1500243	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1500244	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1500245	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1500246	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1500247	252.43	Painchaud, Lisette V.
C1500248	2 179.34	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1500249	2 538.44	Bureautique Côte-Sud enr.
C1500250	1 180.47	Fédération québécoise des municipalités
C1500251	1 956.47	Journal l'Oie blanche
C1500252	1 996.00	Municipalité de l'Isle-aux-Grues
C1500253	97.50	Montmagny Air Service inc.
C1500254	3 650.46	Raymond Chabot Grant Thornton

Chèque annulé

Chèque annulé

C1500255	200.00	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C1500256	835.42	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1500257	5 000.00	Municipalité de Lac-Frontière
C1500258	1 450.00	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud
C1500259	1 758.35	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1500260	320.00	Carrefour jeunesse emploi de la MRC de Mty
C1500261	1 450.00	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C1500262	5 205.02	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C1500263	114.66	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C1500264	2 275.53	Municipalité de Cap-Saint-Ignace
C1500265	1 450.00	Municipalité de St-Pierre-de-la-Riv.-du-Sud
C1500266	100.00	Municipalité de l'Isle-aux-Grues
C1500267	175.00	Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny
C1500268	723.13	Association des directeurs généraux MRC
C1500269	15 030.00	Ville de Montmagny
C1500270	10 000.00	Parc régional des Appalaches
C1500271	37 713.85	Tourisme Chaudière-Appalaches
C1500272	1 500.00	Agence mise en valeur des forêts privées Appal.
C1500273	53.47	Interconnexions LD
C1500274	39.28	Librairie Livres en tête inc.
C1500275	418.51	Impression Rive-Sud
C1500276	26 114.94	MRC de Bellechasse
C1500277	16 491.50	Centre de plein air Ste-Apolline
C1500278	39 707.00	Groupe Ultima inc.
C1500279	350.67	Association des aménagistes régionaux du Québec
C1500280	58 725.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1500281	906.14	Bistro Lafontaine
C1500282	250.00	Unité régionale de loisir et de sport
C1500283	250.63	IDC Informatique
C1500284	9 347.13	Gestion USD inc.
C1500285	86 178.27	Société de dévelop. économique de Montmagny
C1500286	301.06	Québec linge, service d'uniformes
C1500287	183.96	Julie Payeur, graphiste
C1500288	475.93	Cytech Corbin
C1500289	15 994.73	Les Concassés du Cap inc.
C1500290	655.36	Irisco du Québec inc.
C1500291	64.28	Pause-café Coli-Bris inc.
C1500292	30.00	Dionne, Jean
C1500293	6.90	Multi-services Montmagny-L'Islet
C1500294	3 830.10	GDI service (Québec) S.E.C.
C1500295	258.69	Maheu & Maheu
C1500296	8 144.06	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1500297	1 251.85	Le Placoteux
C1500298	150.00	Doyon, Claude
C1500299	1 235.98	PG Solution s inc.
C1500300	130.00	Deschênes, Colette
C1500301	132.50	Lachance, Laurette
C1500302	24.00	Distribution Vithemon
C1500303	156.98	Coop de services à domicile
C1500304	2 529.45	Stratège environnement
C1500305	96.53	Café 7 étoiles
C1500306	2 250.00	Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues
C1500307	1 034.78	Tintamarre communication créative
C1500308	100.00	Municipalité de l'Isle-aux-Grue
C1500309	7 350.00	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C1500310	4 612.08	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1500311	7 400.00	Carrefour jeunesse emploi de la MRC de Mty
C1500312	24 800.00	Parc régional des Appalaches
C1500313	2 450.00	Parc régional des Appalaches
C1500314	7 350.00	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C1500315	34.00	Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alim.
C1500316	298.39	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C1500317	2 201.00	Financière Banque Nationale
C1500318	1 751.45	Financière Banque Nationale
TOTAL	453 979.82 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 453 979.82 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 4 JUIN 2015

Un document a été déposé et actuellement, les prévisions budgétaires sont respectées.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

10.1 PANCARTE AUTOROUTE 20

2015-06-30

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE soit préparé un projet d'affichage le long de l'autoroute 20 afin d'informer les gens qu'ils sont sur le territoire de la MRC de Montmagny.

QUE soit également établi un coût budgétaire pour ce projet.

ADOPTÉ

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-06-31

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h40.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.